



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Lettre ouverte aux agents de greffes

ChèrEs collègues,

Nous, militantes et militants de la CGT CSJ, avons bien évidemment suivi la montée importante de votre mécontentement, qui est aussi le nôtre, suite à une première diffusion des projets de nouvelle grille. Diffusion des grilles qui n'aura été que le déclencheur suite à des années de mépris, tant des gouvernements successifs que de notre administration, à tous niveaux.

Nous nous faisons, avec bien d'autres, et depuis tant et tant d'années, le relais d'une souffrance au travail qui ne va pas sans une charge de travail exponentielle, des réformes ininterrompues sans jamais aucune analyse de leur utilité et de leur pertinence, des outils informatiques aussi maltraitants et défaillants que notre institution.

Les conséquences en sont de plus en plus dramatiques, notre vie au travail et notre vie personnelle sont fortement impactées, et c'est parfois même la vie de collègues, au sens propre, qui est menacée !

L'administration choisit de ne pas assumer sa responsabilité et refuse même l'intervention d'experts extérieurs pour fuir celle-ci !

Au besoin de renforts, l'administration répond :

- par la création d'un « statut » de contractuels, nommés juristes assistants, quand nous avons cruellement besoin d'agents titulaires (d'adjoints administratifs, d'adjoints techniques, de greffiers et de directeurs pour faire tourner les services) ; et ceci, en promettant - mensonge ! - un débouché dans le corps des magistrats à ces juristes assistants ;

- par le recrutement massif de contractuels depuis 2020, quand nous avons toujours besoin d'agents titulaires ; et ceci, en osant dire qu'un contrat de trois ans, c'était sortir les travailleurs de la précarité, ces gens-là n'ont pas de problèmes avec leur banquier...

- par la création, avec le projet de loi actuellement en cours d'examen au Parlement, d'une énième atteinte au greffe avec la « fonction » d'attaché de justice.

Sur le plan financier, des années de mesurette qui ne compensent pas le gel du point d'indice, et des inégalités à tous les étages, mais c'est bien l'essence même de l'indemnitaire: permettre l'arbitraire !

Et, enfin, une grille indiciaire digne de ce nom, qui ne répond certes pas à la demande de passage en A de certains greffiers, mais qui répond à la plus que nécessaire reconnaissance du métier de greffier, en allant plus loin que certaines grilles de « petit A ».

Mais, malheureusement, elle s'accompagne d'un reclassement qui ne permettra pas cette reconnaissance dans l'immédiat... et même jamais pour les plus proches de la retraite !

Par conséquent, nous porterons, avec les autres organisations syndicales représentatives, à n'en pas douter, l'expression de votre colère et de l'indifférence ressentie par ces marques successives de mépris.

En revanche, parce que nous sommes à la CGT et que nous attachons de l'importance au traitement indiciaire et que cela fait trop longtemps qu'il n'avait pas été proposé de mesure en faveur de l'indiciaire, nous nous attacherons à **nous battre POUR la grille**, qui n'est pas mauvaise du tout, et **POUR un reclassement** qui permette un **maintien à l'échelon et de toute l'ancienneté acquise**.

A Paris, le 22 juin 2023